

Questionnaire et remarques en vue de l'identification précoce des demandeurs d'asile ayant subi des expériences traumatiques

PROTECT ne peut servir à déterminer le statut juridique de la personne ni ne peut être utilisé pour limiter ses demandes et ses droits au cours des démarches ultérieures.

Quel est le but de ce questionnaire ?

Ce questionnaire PROTECT a été conçu afin de faciliter la procédure d'accueil des demandeurs d'asile conformément aux directives du Conseil de l'Union Européenne¹.

Le questionnaire facilite l'identification précoce des personnes susceptibles d'avoir subi des expériences traumatiques, telles que les victimes de torture ou de violences psychiques et/ou physiques.

Les demandeurs d'asile ayant subi de tels traumatismes doivent être orientés vers des professionnels de santé dès le début de leur procédure d'asile afin d'éviter la détérioration de leur état de santé et la chronicisation de leurs problèmes médicaux et de permettre l'adaptation de leurs conditions d'accueil et de leur procédure d'asile.

Quand utiliser ce questionnaire ?

Dès l'arrivée dans le pays d'accueil, une protection physique et des premiers soins doivent être fournis. Il est recommandé de ne soumettre ce questionnaire qu'après une période de repos (par exemple de 7 à 10 jours).

Il est préférable de l'appliquer aux demandeurs d'asile, y compris dans des circonstances difficiles, plutôt que de ne pas le faire en attendant des conditions idéales.

Parfois, les problèmes psychologiques causés par des expériences traumatiques se manifestent tardivement. C'est pourquoi il est alors utile de réaliser une évaluation différente, ou de remplir le questionnaire une seconde fois à un moment ultérieur, la notation pouvant parfois changer.

¹ Notamment l'article 17 et les articles 15 et 20 de la directive du Conseil relative aux normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile (2003/9/CE du 27 janvier 2003) et plus particulièrement l'article 12 §3 et l'article 13 §3 alinéa a) de la directive du Conseil relative aux normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres (2005/85/CE du 1er décembre 2005).

Comment soumettre ce questionnaire?

Avant de poser l'ensemble des questions, merci de lire l'introduction qui suit au demandeur d'asile afin de l'informer sur le sens de ce questionnaire et d'instaurer, si possible, un climat de confiance et de sécurité.

Le questionnaire propose une évaluation graduelle (« risque faible », « risque moyen » ou « risque élevé ») des risques consécutifs à une expérience traumatique.

Une fois complété, une copie de ce questionnaire doit être donnée au demandeur d'asile afin qu'il puisse la présenter à chaque rendez-vous avec les professionnels de santé, les conseillers juridiques ou les agents de l'administration.

Texte à lire avant de poser les questions :

Chère Madame, cher Monsieur,

L'Union Européenne a adopté des instructions afin de prendre en compte la situation de certains demandeurs d'asile qui auraient des besoins spécifiques.

Ce questionnaire a été créé conjointement par des professionnels de santé et des juristes. Il sera l'occasion de parler de votre santé. Vous pouvez refuser d'y répondre.

Le but de ce questionnaire est de vous aider au mieux en déterminant si vous avez des besoins spécifiques.

En conséquence, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse et il est important que vous vous sentiez aussi libre et naturel que possible quand vous répondrez.

Merci de répondre par OUI ou NON. Durant le questionnaire, essayez de vous concentrer sur votre expérience de ces dernières semaines.



Questionnaire et remarques en vue de l'identification précoce des demandeurs d'asile ayant subi des expériences traumatiques

Questions		Oui	Non
<i>« souvent » signifie plus qu'à l'accoutumée et source de souffrance</i>			
1	Avez-vous souvent des problèmes pour vous endormir ?		
2	Faites-vous souvent des cauchemars ?		
3	Avez-vous régulièrement des maux de tête ?		
4	Avez-vous d'autres douleurs physiques ?		
5	Vous mettez-vous facilement en colère ?		
6	Repensez-vous souvent à des événements passés douloureux ?		
7	Vous sentez-vous souvent effrayé ou angoissé ?		
8	Vous arrive-t-il souvent d'oublier des choses dans votre vie quotidienne ?		
9	Avez-vous l'impression d'avoir perdu tout intérêt pour les choses quotidiennes ?		
10	Avez-vous souvent des problèmes de concentration ?		
Nombre de réponses répondues par «oui» →			

Évaluation :
 Cocher la case correspondante afin d'indiquer le niveau de risque de traumatisme

0-3	4-7	8-10
Risque faible	Risque moyen	Risque élevé

En cas de risque « moyen » et « élevé », le demandeur d'asile devrait consulter un spécialiste afin de passer des examens médicaux et psychologiques.
 Un risque « faible » n'exclut pas la possibilité que le demandeur d'asile ait subi des expériences traumatiques. Les symptômes peuvent apparaître plus tard. Une autre détection devrait être menée à bien.

Autres remarques (par exemple : la personne pleure, ne montre aucune réaction, donne l'impression d'être absente... / difficultés liées à la compréhension des questions / conditions particulières de l'entretien...) :

Ces observations doivent être partagées avec la personne.

Nom du demandeur d'asile :

Date de naissance :

Pays d'origine :

Date :

J'accepte qu'une copie de ce questionnaire soit gardée par l'organisation de l'intervieweur et soit utilisée pour un usage statistique (signature)

Organisation (tampon si possible)

Une fois complété, une copie de ce questionnaire doit être remise au demandeur d'asile avec la recommandation de le présenter chaque fois qu'il/elle rencontre un professionnel de santé, un conseiller juridique ou un agent de l'administration.